

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2019
à 19 H 30

Conseil Municipal :

Présents : Tous les conseillers sauf Rachel COPPEE, Jackie LOURDEZ, Loïc BARROIS, Alain PORTER (représenté par Jean-Pierre PALADINI)

Convocation du vendredi 04/06/2019

Madame **Amélie LEMAIRE** a été nommée secrétaire.

Le Maire énumère l'**ORDRE DU JOUR** et précise qu'il y aura une délibération supplémentaire (renouvellement du contrat de l'antenne et déplacement)

- Délibération nouveaux tarifs SDF

- Délibération pour la fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté Urbaine du Grand Reims dans le cadre d'un accord local
 - Délibération ajout 1 heure contrat Mme HURTAUX
- Délibération suite proposition achat terrain de M. Ragot : acceptation de la vente sous condition (ne pas y construire un magasin alimentaire)
- Questions diverses : Zone le Gros buisson, état d'avancement des travaux rue du Neuf Bourg, bâtiments de la mairie

Délibération n° 34 : Nouveaux tarifs pour la salle des fêtes applicables au 1^{er} juillet 2019 aux nouveaux contrats.

	Béthenivillois	extérieurs
Grande salle (avec podium)	250,00	350,00
Caution	600,00	600,00
Réunion	200,00	200,00

Délibération N° 35 : Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté Urbaine du Grand Reims dans le cadre d'un accord local.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Vu la circulaire du 27 février 2019 relative à la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que le Préfet fixera par arrêté préfectoral au plus tard le 31 octobre 2019, le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant qu'il est possible de conclure un accord local, dans les conditions prévues à l'article L.5211-6-1-VI du CGCT, consistant à créer et répartir trois sièges supplémentaires entre les communes ayant obtenu un siège lors de la répartition à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, soit les communes de Fismes, Saint-Brice-Courcelles et Witry-les-Reims,

Considérant que cet accord local doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres de la Communauté urbaine du Grand Reims avant le 31 août 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE

✓ **d'adopter** l'accord local fixant à 208 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims, réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (ordre croissant de population)	Nombre de conseillers communautaires
Aubilly	51	1
Méry-Prémecy	61	1
Courtagnon	64	1
Anthenay	71	1
Brouillet	80	1
Hourges	82	1
Lhéry	84	1
Saint-Martin-l'Heureux	84	1
Vaudesincourt	88	1
Poilly	95	1
Aougny	101	1
Saint-Léonard	108	1
Jonquery	119	1
Billy-le-Grand	123	1
Bligny	125	1
Saint-Souplet-sur-Py	128	1
Mont-sur-Courville	130	1
Marfaux	131	1
Janvry	134	1
Cuisles	137	1
Chambrecy	146	1
Tramery	151	1
Trois-Puits	155	1
Olizy	164	1
Unchair	165	1
Villers-aux-Nœuds	176	1
Germigny	184	1
Pourcy	190	1
Bouvancourt	194	1
Bouilly	195	1
Serzy-et-Prin	196	1
Châlons-sur-Vesle	196	1
Berméricourt	198	1
Bouleuse	206	1
Courmas	207	1
Lagery	210	1
Vandeuil	210	1
Romigny	211	1
Pévy	211	1
Coulommès-la-Montagne	211	1
Jouy-lès-Reims	215	1
Vrigny	223	1
Aubérive	232	1
Saint-Euphraise-et-Clairizet	233	1
Chenay	233	1
Treslon	239	1
Sarcy	249	1
Ventelay	258	1
Montbré	258	1
Dontrien	263	1

Savigny-sur-Ardres	266	1
Ville-en-Selve	274	1
Magneux	283	1
Saint-Gilles	288	1
Courlandon	293	1
Thil	297	1
Villers-Franqueux	298	1
Branscourt	299	1
Vaudemange	301	1
Ecueil	303	1
Arcis-le-Ponsart	314	1
Saint-Etienne-sur-Suipe	313	1
Baslieux-lès-Fismes	318	1
Romain	322	1
Saint-Hilaire-le-Petit	342	1
Rosnay	346	1
Courcelles-Sapicourt	365	1
Breuil	391	1
Sacy	375	1
Chaumuzy	375	1
Ville-Dommange	401	1
Selles	402	1
Chamery	411	1
Puisieux	413	1
Thillois	426	1
Heutrégiville	427	1
Trépail	431	1
Brimont	432	1
Epoye	437	1
Pomacle	438	1
Ormes	441	1
Pargny-lès-Reims	456	1
Saint-Masmes	457	1
Courville	460	1
Les Petites Loges	490	1
Pouillon	495	1
Prosnes	495	1
Cauroy-lès-Hermonville	503	1
Montigny-sur-Vesle	521	1
Villers-Marmery	536	1
Champfleury	540	1
Trigny	541	1
Nogent-l'Abbesse	541	1
Sermiers	553	1
Berru	554	1
Chigny-les-Roses	560	1
Faverolles-et-Coëmy	563	1
Prouilly	563	1
Sept-Saulx	605	1
Merfy	607	1
Lavannes	607	1
Ludes	635	1
Crugny	636	1
Saint-Thierry	638	1

Caurel	638	1
Ville-en-Tardenois	661	1
Mailly-Champagne	672	1
Beaumont-sur-Vesle	800	1
Les Mesneux	852	1
Isles-sur-Suippe	887	1
Villers-Allerand	876	1
Val-de-Vesle	916	1
Courcy	975	1
Verzy	992	1
Rilly-la-Montagne	1000	1
Beine-Nauroy	1016	1
Auménancourt	1028	1
Prunay	1039	1
Verzenay	1062	1
Bourgogne-Fresne	1383	1
Bétheniville	1278	1
Loivre	1283	1
Cernay-lès-Reims	1393	1
Champigny	1436	1
Hermonville	1447	1
Cormicy	1467	1
Gueux	1677	1
Bezannes	1692	1
Boult-sur-Suippe	1707	1
Sillery	1736	1
Pontfaverger-Moronvilliers	1749	1
Jonchery-sur-Vesle	1861	1
Bazancourt	2126	1
Muizon	2187	1
Warmeriville	2047	1
Taissy	2208	1
Saint-Brice-Courcelles	3453	2
Witry-lès-Reims	5017	2
Fismes	5493	2
Cormontreuil	6258	2
Bétheny	6817	2
Tinqueux	10096	3
Reims	183113	59

✓ d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°36 : Achat terrain SCI LES TOURNIERES : condition suspensive à l'achat du terrain.

Le Maire informe le conseil municipal que la proposition d'acquisition du terrain sis « le Lohan » cadastré AE 62 d'une superficie de 6718 m² pour un prix TTC de 20 euros le m² (soit un montant total de 134 360 euros) a été adressée au gérant de la SCI LES TOURNIERES de MOURMELON LE GRAND (Marne), propriétaire de ce terrain.

Celui-ci nous a répondu par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 13 juin 2019 qu'il n'était pas défavorable à la proposition mais il souhaitait qu'une condition suspensive soit précisée dans la vente : « il ne doit pas y avoir de point de vente alimentaire implanté sur le terrain cédé cadastré AE 62 ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **accepte avec restriction** qu'une condition suspensive soit précisée dans la vente : « il ne doit pas y avoir de point de vente alimentaire implanté sur le terrain cédé cadastré AE 62 ». En effet, l'assemblée demande à ce que cette interdiction d'implanter un point de vente alimentaire sur la parcelle AE 62 soit limitée à 5 ans à partir de la date de signature de l'acte de vente.

Délibération n° 37 : Avenant au contrat de Mme Chrystel HURTAUX : ajout d'une heure par semaine pour l'entretien de l'agence postale.

Par délibération N°5 en date du 16 janvier 2019, le Conseil Municipal avait modifié le contrat Parcours Emploi Compétences de l'adjoint administratif 2^{ème} classe Madame Chrystel HURTAUX en passant son contrat de 22 heures à 30 heures hebdomadaires à partir du 1^{er} mars afin de pallier à une augmentation de la charge de travail.

Le Maire souhaite ajouter une heure par semaine à cet agent pour l'entretien de l'agence postale à partir du 1^{er} juillet 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **accepte** l'ajout d'une heure hebdomadaire au contrat de Mme Chrystel HURTAUX pour l'entretien de l'agence postale à partir du 1^{er} juillet 2019 (avenant au contrat actuel qui passerait de 30 heures à 31 heures hebdomadaires)

Délibération n°38 : Autorisation de signer la convention avec France télécom pour le renouvellement du bail site Orange France : Transfert du site Orange

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune loue une parcelle de terrain située au lieu-dit « le Bois Judas » à Orange France (avant France Télécom Mobiles) depuis le 21 décembre 1999 pour y accueillir un site relais de téléphonie mobile. Le contrat de bail réactualisé a été renouvelé au 21 décembre 2011 avec un loyer annuel de 1900 euros.

Le Maire a demandé à ce que le site soit déplacé dans la zone « le Gros buisson ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **autorise** le Maire à signer un nouveau bail réactualisé ainsi que tous les documents concernant le transfert du site et de partir sur un loyer annuel de 2 200 euros avec Orange France pour une parcelle de terrain située au lieu-dit « le Gros Buisson » cadastré AA1 accueillant le site relais de téléphonie mobile.

Questions diverses :

Zone le Gros buisson :

L'antenne se trouvera au bout du terrain, cela ne changera rien au parcours de santé.

Les appels d'offres sont lancés.

État d'avancement des travaux rue du Neuf Bourg :

Le raccordement téléphonique est en train de se faire. Tous les poteaux bois seront enlevés, puis la voirie pourra être refaite impasse du Neuf Bourg et rue du moulin.

Bâtiments de la mairie :

Tout est presque terminé, reste l'entrée de la Poste.

Demande de M. Lourdez concernant la tonte des pelouses :

Ce retard s'explique par les travaux urgents de la mairie ainsi que par la panne du tracteur-tondeuse. Cependant, M. le Maire tient à rappeler que chaque conseiller devrait être à même d'expliquer le retard dans la tonte des pelouses, évoqué lors du dernier conseil.

Travaux de voirie rue de la crayère :

Après analyse de la DEA, le réseau d'eau potable sera à refaire ainsi que dans la rue cité Renaud.

FIN DE REUNION 21H